

Les Cahiers de droit

Présentation

Alain Prujiner



Volume 42, numéro 3, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043643ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043643ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Prujiner, A. (2001). Présentation. *Les Cahiers de droit*, 42(3), 349–353.
<https://doi.org/10.7202/043643ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Présentation

Actes du Forum international des juristes francophones

Depuis un siècle et demi, le développement du droit a-t-il permis un progrès de la justice ?

Avant-propos

par Alain PRUJINER

Président du Forum international des juristes francophones

Pour souligner le 150^e anniversaire de la création de la Cour d'appel et de la Cour supérieure du Québec, ainsi que celle du Barreau et de la Chambre des notaires, la Faculté de droit de l'Université Laval a organisé en 1999 le Forum international des juristes francophones, sous la présidence d'honneur du très honorable Brian Mulroney, ancien premier ministre du Canada.

Il y a un siècle et demi, l'instauration de ces institutions, toujours très actives, a jeté les bases du développement d'un ordre juridique qui se distingue, en Amérique du Nord, par son origine française, la Coutume de Paris plus précisément, et l'usage qu'il a maintenu de la langue française. Il a semblé intéressant de mener une démarche qui permette une comparaison entre l'évolution de ce droit et celui d'autres pays qui s'expriment dans la même langue. C'est ainsi qu'a été adoptée l'idée de réunir des juristes francophones dans un forum international.

L'occasion dictait une réflexion sur le développement du droit pendant le dernier siècle et demi. Une première constatation s'est imposée, la même dans tous les pays, peu importe(nt) leur(s) langue(s) : la place du droit est beaucoup plus importante dans la société contemporaine qu'elle ne l'était en 1849. Bien peu de domaines peuvent lui échapper maintenant,

et la matière s'est fortement complexifiée avec l'adoption de règles constitutionnelles beaucoup plus détaillées, la multiplication des codes et des chartes, la prolifération des conventions internationales, le développement de la réglementation... Entre le droit de l'époque et celui d'aujourd'hui, il y a eu une véritable mutation, au Québec et au Canada, mais aussi partout ailleurs dans le monde.

Quel est le résultat de cette croissance phénoménale du corpus juridique ? Bien sûr, beaucoup plus de matière pour les juristes, cependant, au-delà d'un perfectionnement technique indéniable qui fait l'objet de multiples analyses, il reste que le droit n'est pas fait pour les juristes, mais pour la population. De ce point de vue, une question nous a semblé devoir être posée : le développement du droit a-t-il permis d'obtenir une meilleure justice ? La multiplication des règles juridiques a-t-elle donné plus d'équité dans la société ? Plus de droit a-t-il permis plus de justice ?

Cette approche a donné une orientation à la démarche comparative du Forum. Pour traiter cet ambitieux projet, nous avons eu recours à des professeurs de droit, bien sûr, car ce sont eux qui sont les plus familiarisés avec ce type d'analyse, de par leur rôle critique ; mais nous avons aussi invité des représentants de tous ceux qui exercent d'autres fonctions, à un titre ou un autre, dans la pratique juridique, que ce soit comme législateurs, comme juges, comme avocats ou notaires ou comme fonctionnaires. En effet, ce sont eux qui sont le mieux placés pour évaluer l'impact de l'évolution du droit sur les justiciables, à partir de leur expérience professionnelle. Pour avoir un regard externe sur le monde juridique, nous avons eu recours à un sociologue et à un philosophe qui sont des spécialistes de l'analyse de la pratique juridique.

Pour permettre des échanges d'idées entre personnes d'origines aussi diverses, le Forum a utilisé plusieurs formules : ateliers professionnels, ateliers thématiques, assemblées plénières. Pour les Actes, nous avons conservé cette structure de présentation qui permet de rapprocher les textes en fonction de leur objet.

Dans un premier temps, nous avons voulu mettre l'accent sur l'évolution des pratiques dans les diverses professions et dans plusieurs pays. Pour les législateurs, c'est M. Philippe Séguin, ancien président de l'Assemblée nationale française, qui a traité du rôle des parlementaires, en assemblée plénière, et son exposé ouvre les Actes. Les ateliers « professionnels » ont réuni les participants suivants dont les textes apparaissent dans les Actes (avec leur titre lors du Forum) :

- 1) les juges, avec les interventions de Mme Pâquerette Girard, conseiller référendaire à la Cour de cassation de France et présidente de l'Union*

internationale des magistrats, de M. Sérgio Domingues, juge à São Paulo, Brésil, de M. Cheikh N'Diaye, conseiller à la Cour d'appel de Dakar, au Sénégal, et de M. John D. Richard, juge en chef adjoint de la Cour fédérale du Canada.

- 2) *les avocats, avec les exposés de Me Henri Ader, ancien bâtonnier du Barreau de Paris, de Me Basile Chiasson, avocat au Nouveau-Brunswick et président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, de Me Albert-Louis Dupont-Willemin, ancien bâtonnier du Barreau de Genève, et de Me Kassoum Tapo, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Mali ;*
- 3) *les notaires, avec les rapports de Me Alain Moreau, notaire à La Rochelle, en France, et président de l'Institut international d'histoire du notariat, de Me Hajarat Aminata Gueye, notaire au Sénégal, et de Me Jean Morin, notaire à Québec ;*
- 4) *les représentants des ministères de la Justice de France, avec Mme Mireille Imbert-Quaretta, directrice adjointe du cabinet de la ministre de la Justice, et de Suisse, avec M. Luzius Mader, vice-directeur de l'Office fédéral de la justice.*
- 5) *les universitaires, avec les communications de Mme Josette Nguebou Toukam, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Yaoundé II, au Cameroun, de M. Jean-Guy Belley, professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill, de M. Alain Supiot, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nantes, en France, de M. Donald Poirier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et le rapport de M. Pierre Verge, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval.*

Dans la seconde partie du Forum, les travaux ont été menés dans des ateliers thématiques réunissant des participants d'origine nationales et professionnelles variées. Les ateliers « thématiques » ont produit les textes suivants :

- 1) *dans l'atelier sur la constitutionnalisation du droit et la justice : ceux de M. Dominique Turpin, professeur et président de l'Université d'Auvergne, de Sir Victor Glover, ancien juge en chef de l'île Maurice, et celui du rapport de M. Henri Brun, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval ;*
- 2) *dans l'atelier sur le corps humain, le droit et la justice : celui de M. Jacques Firens, professeur aux Facultés universitaires de Namur en Belgique ;*

- 3) dans l'atelier sur les codifications et la justice : ceux de Mme Elzbieta Traple, professeure à l'Université Jagellonne à Cracovie, en Pologne, de M. Manuel Rama-Montaldo, directeur adjoint de la Division de la codification à la Direction juridique de l'Organisation des Nations Unies, de M. Jean-Michel Poughon, professeur à l'Université Robert-Schuman, à Strasbourg, en France et de Mme Marie-José Longtin, directrice des affaires législatives au ministère de la Justice du Québec ;
- 4) dans l'atelier sur la mondialisation, le droit et la justice : ceux de Mme Cristiane Derani, professeure à la Faculté de droit de l'Université de São Paulo, au Brésil, et de M. Pierre Nicora, chargé d'enseignement aux Universités de Bourgogne — Franche-Comté et ancien conseiller juridique principal du Centre du commerce international (CNUCED/OMC) à Genève ;
- 5) dans l'atelier sur les modes de règlement des différends et la justice : ceux de M. Jean-Louis Autin, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier I, en France, et du juge Jean Marquis, de la Cour supérieure du Québec ;
- 6) dans l'atelier sur l'éthique des affaires, le droit et la justice : ceux de M. Roderick A. Macdonald, président de la Commission du droit du Canada, de Mme Marie-Anne Frison-Roche, professeure à l'Université Paris-Dauphine, et de M. Jacques Mestre, professeur à l'Institut du droit des affaires à Aix-en-Provence, en France, et de Me Marc Lemieux, du bureau McCarthy Tétrault à Montréal.

Les membres du Forum ont assisté ensuite, en assemblée plénière, aux exposés du sociologue Guy Rocher et du philosophe Lukas K. Sosoe, dont les textes apparaissent dans les Actes avant celui de la conférence de clôture prononcée par la juge Louise Arbour, qui venait tout juste de se joindre à la Cour suprême du Canada après son mandat de procureure aux tribunaux internationaux des Nations Unies.

Maintenant que ces exposés sont publiés, nous espérons qu'ils susciteront une poursuite de la réflexion amorcée par ce forum, car il reste certainement beaucoup à dire et à faire pour que le droit permette un véritable progrès de la justice !



Forum international des juristes francophones

LISTE DES COMMANDITAIRES

Hydro-Québec

Power Corporation du Canada

Ministère des relations internationales, Québec

Ministère de la Justice, Québec

Pothier Delisle, société d'avocats

AVEC LE SOUTIEN DE :

Barreau du Québec

Chambre des notaires du Québec

Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire du Barreau de Québec